DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES VILLE DE CERET

ARRÊTÉ Nº 648 / 2025

Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire Foment de la sardane 1ère autorisation pour 2025

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU les articles L3321-1 et L 3335-4 du Code de Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2021 portant règlement de police des débits de boissons dans le département des Pyrénées-Orientales,

VU la demande en date du 19 mai 2025, présentée par Monsieur Joseph Vidalou représentant l'association « Foment de la sardane » domiciliée 1 rue Danton à Céret,

ARRETE

ARTICLE 1 - L'association « Foment de la sardane » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire du premier et troisième groupe à l'occasion de la Coupe de Catalogne dans le cadre du Festival de sardanes sur la Place de la République à Céret du samedi 19 juillet 2025 -14h00- au dimanche 20 juillet 2025 -02h00-

<u>ARTICLE 2</u> - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tels que les définit l'article L3321-1 du code de la santé publique, soit :

- « 1° Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat ;
- 3° Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis, cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur. »
- <u>ARTICLE 3</u> En outre, l'organisateur devra respecter les dispositions de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des nuisances sonores et de la lutte contre les bruits de voisinage.
- **ARTICLE 4** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

<u>ARTICLE 5</u> - Monsieur le Maire de Céret, la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

Fait à Céret, le vingt-sept mai deux mille vingt-cinq.

Le Maire Michel COSTE



620.2095

ASSOCIATION: FOMENT DE LA SARDANE ADRESSE: BP 115 1, Que Donton 66400 LERET TELEPHONE:
A CERON , le 19 Mai 2025
Monsieur le Maire, Je soussigné(e) NOALOM MARIA (nom, prénom), agissant au nom de l'association RODENT LE LA SARDANE (nom et adresse), en qualité de RODENT LE (A SARDANE (fonction), ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire.
Ce débit temporaire de boisson sera installé à Place du Baur (lieu précis), du Dansedi 19 1071.25 (date de début de la manifestation) à 14. H au di manifestation de la Capa de la la la la la manifestation).
Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.
(ou toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la fonction) CVENT CERT Cedex CVENT DE LA SARD CVENT DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précis, précisez la PROPINITE DE LA SARD (OU toute autre personne habilitée à faire la demande. Dans ce cas précise précise précise précise précise par la company de la SARD (OU toute autre personne habilitée à la Company de la SARD (OU toute autre personne habilitée à la Company de la SARD (OU toute autre personne habilitée à la Company de la SARD (OU toute autre personne habilitée à la Company de la Company
DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE ACCORDÉ REFUSÉ
MICHEL COSTE MAIRE DE CERET